

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1973)

Heft: 234

Artikel: De l'éducation à la répression : garder la police contre elle-même

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027783>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'éducation à la répression : garder la police contre elle-même

La Police mobile intercantonale s'est évanouie dans la nature après le refus genevois d'il y a deux ans. Mais le débat sur la police, ses moyens et sa mission se poursuit. En se limitant de plus en plus au maintien de l'ordre à ses exigences.

Ainsi, en novembre 1972, le commandant René Huber, chef de la Police cantonale vaudoise, dénonce la subversion, dont les adeptes pénétraient partout, dévoile la tactique de rue de la police et déplore les effectifs trop restreints dont dispose cette dernière. Trois mois plus tard, Arnold Käch, l'un des proches collaborateurs du chef du Département militaire fédéral, répond à Soleure que l'armée de milice n'est pas apte au maintien de

l'ordre et souhaite que soient modifiés en conséquence certains articles de la Constitution fédérale.

L'épouvantail de la subversion fait partie de l'arsenal de la politique « loi et ordre ».

On connaît les intentions de ceux qui usent de ce thème. Mais aussi le pouvoir d'intoxication de ce dernier, même pour ceux qui croient pouvoir en jouer. L'évolution actuelle de la police relève de cette intoxication. Il n'est pas sans intérêt d'essayer de le comprendre. Une première étape, aller au-delà de l'image traditionnelle de la police, au-delà de l'image de marque donnée par certains responsables de ce corps, plus portés à l'intimidation qu'aux relations publiques.

Notre vie quotidienne est faite d'occasions de conflits, qui ne cessent d'augmenter. Car notre société, toujours plus organisée, donc toujours plus complexe, est tissée aussi d'incitations à l'épanouissement permanent des libertés et des désirs individuels. Chacun connaît assez ce trait essentiel de la consommation moderne, qui finit par modeler d'autant mieux le désir humain aux dimensions d'une production en perpétuel dépassement, que ne joue plus le frein de certaines valeurs morales — sobriété, modération, patience, etc... — et religieuses. De l'automobiliste qui, au volant de sa voiture toujours plus puissante, se heurte aux limitations généralisées de vitesse et aux feux tricolores répandus à profusion, jusqu'à l'adolescent entraîné aux larcins parce que traité comme un consommateur adulte sans avoir les moyens financiers correspondants, ils sont nombreux les exemples quotidiens de frustration ou de conflits qu'engendre au niveau de l'individu la société dans laquelle nous vivons !

Il en va de même dans la vie de la collectivité. Ainsi, dans le domaine du logement et de l'urbanisme, pour choisir une illustration évidente, les impératifs du profit souvent en conflit avec les intérêts humains des locataires et avec le besoin de protection du sol et de la nature. Ainsi, encore, le besoin d'expression de certains, notamment les jeunes, animé par une information de caractère mondial et instantané, se heurte-t-il à toutes sortes d'entraves et de règles qui organisent la vie quotidienne et ne supportent pas d'être trop dérangées (interruption de circulation par exemple).

Ces quelques cas, et bien d'autres, participent finalement de la crise de notre société. Malaise dans la civilisation ? Peut-être. Crise sociale assurément, qui tire son origine de l'impossibilité où se trouve le système capitaliste d'assumer l'étape actuelle de la civilisation : tensions nouvelles créées par l'augmentation et la concentration de la population, diminution de la sphère des libertés

individuelles du fait de l'organisation sociale, en même temps que croissent les possibilités matérielles de mieux profiter de ces libertés, remise en question ou défense crispée des institutions, des habitudes, des références morales existantes sous l'effet du développement technique. Autant d'occasions de frustrations ou de conflits. Autant d'occasions de répression.

L'instrument de la répression...

Pour résoudre nombre de problèmes aigus, tels que la jeunesse, le logement, l'écologie, le droit de manifestation, la solution de facilité a été la répression. On l'a choisie de parti pris, faute d'imagination, par paresse ou par calcul, plutôt que d'essayer de comprendre et d'innover.

Cette politique, choisie par les responsables politiques du maintien de l'ordre, n'est pas restée sans effet sur l'instrument lui-même de la répression : la police. Le caractère répressif de cette dernière n'a cessé de croître ces dernières années : militarisation des cadres (depuis 1942 la loi fait obligation à Genève au commandant de gendarmerie d'être officier à l'armée), acquisition d'un matériel nouveau, souvent disproportionné par rapport aux tâches à remplir, mais qui flatte l'orgueil des officiers de police, rassure les hommes et doit plaire à la population, spécialisation des tâches et création, à la suite de l'innovation bernoise, des grenadiers de police, de corps spéciaux pour le maintien de l'ordre dans la rue, regroupement des commissariats et des logements de policiers, etc... Le prix de cette évolution est aujourd'hui évident. La fonction répressive a pris le pas sur la fonction éducative. Les tâches de secours, d'aide, d'appui ne peuvent plus être assumées avec autant de disponibilité qu'autrefois et sont désormais souvent confiées à des particuliers, ainsi, dans la plupart des villes, le service des ambulances. Les policiers, en danger d'être coupés de la population, prennent l'habitude d'agir et de réagir en corps, de n'intervenir qu'en force, de n'être plus des citoyens comme les autres, au service des autres.

... et sa moralité

Ces circonstances matérielles sont évidemment liées au mépris croissant, individuel et collectif, des droits de l'homme que l'on constate chez nous et autour de nous. Mais ce mépris vient lui aussi du haut de la hiérarchie policière. Il découle de l'interprétation toujours plus répressive que les responsables politiques de l'ordre donnent aux lois, de leur hostilité non déguisée à tout ce, et à tous ceux, qui peuvent mettre, comme le Tribunal fédéral, un frein à l'efficacité de l'instrument de répression et qui cherchent à sauvegarder certaines libertés.

Ainsi se dégrade non seulement le comportement des policiers (les interpellations tournent à l'arrestation, les interrogatoires secrets se multiplient), mais aussi leur mentalité (un seul fonctionnaire de police refuse les médailles et récompenses que le schah offre à la police genevoise après la répression de la manifestation de 1972). Et la surcharge de travail qu'imposent aux agents les interventions croissantes de l'appareil policier dans tous les domaines — à Genève plus de 15 000 plaintes pénales ont été déposées en 1972 — en aggravant les conditions d'emploi contribuent à cette démolition des corps de police.

Des blouses blanches plutôt que des voitures blindées

Mais l'évolution actuelle n'est pas irréversible. Elle l'est d'autant moins chez nous que, dans ce domaine comme dans d'autres, les dimensions locales ont permis aux difficultés de garder une mesure humaine. Les corps de police sont encore peu nombreux dans chaque canton — il y a en Suisse 11 000 agents cantonaux et municipaux au total — les cas d'abus manifestes comme les écoutes téléphoniques sont encore limités, bien que déjà trop nombreux, les violences demeurent encore de détestables exceptions. Un tel constat doit donc permettre non de se désintéresser du problème, mais d'agir au contraire, avant que la dégradation ne s'aggrave.

Le but visé doit être de veiller au maintien d'une police de citoyens responsables qui se sentent au service de la population. Toute une série de mesures assez simples peuvent être envisagées pour y parvenir, qui doivent rompre avec la poursuite d'une efficacité technique devenue un but en soi-même : le gadget pour le gadget, comme l'ordre pour l'ordre. On doit songer tout d'abord à mieux réinsérer l'agent de police dans la population, par le moyen du logement, du commissariat, du numéro matricule et du nom, et à revaloriser socialement sa fonction.

On doit envisager aussi de diminuer la fonction répressive et de développer les fonctions d'assistance et de prévention, par le développement de corps spécialisés dans ce domaine et non dans le domaine du maintien de l'ordre avant tout. On doit proposer que le travail policier soit à la fois mieux surveillé et allégé par des réformes légales qui permettraient d'indemniser le citoyen victime d'une injustice, mais punirait aussi les plaintes infondées et qui adapterait certaines lois à l'évolution des mœurs. On doit exiger en tout cas le renforcement de la surveillance extérieure : contrôle du Parquet et création d'une commission parlementaire qui pourrait non seulement enquêter dans l'institution, mais devrait assister au moins certains de ses membres à toute prise d'ordre lors des opérations de la police. Enfin, en abaissant l'âge de l'école de recrues, on peut donner à chaque agent une seconde formation professionnelle qui lui sera utile dans son service et donnera plus de mobilité sociale à l'ensemble du corps.

Simultanément, l'opinion publique doit être, elle aussi, mieux informée et pas seulement dressée contre les policiers, comme si ceux-ci n'étaient que des brutes sanguinaires ou des imbéciles indignes de faire partie de la collectivité. Le refus de toutes les communes du canton de Genève d'accueillir la nouvelle prison prouve par exemple le travail d'information qui reste à faire afin de situer à leur juste place les délinquants pénaux. Et comme le démontre l'exemple anglais, ce ne

sont pas seulement des lois sévères, mais l'état de l'opinion publique qui doit permettre un jour le désarmement de la police.

Ces réformes de la police — qui sont possibles rapidement — ne sont certes pas une fin en soi. Mais dans la mesure où la police reste un mal nécessaire, dans notre société en tout cas, il n'est pas indifférent qu'elle contribue à résoudre ou à aggraver les conflits et les crises de notre époque.

GENÈVE

Circulation : une attitude courageuse

En refusant la mise en sens unique de la rue de la Servette et le déplacement vers une petite rue parallèle et tortueuse de la circulation en sens inverse, trolleybus y compris, les conseillers municipaux des deux partis de gauche genevois tentent de donner un coup d'arrêt à une politique dont l'échec est patent, sauf aux yeux des obsédés de la voiture.

L'élargissement systématique des voies d'accès revient à créer au centre de la ville un vrai piège à voitures sous la forme d'un cul-de-sac.

Ces routes élargies, noires de véhicules aux heures de pointe, deviennent, le reste de la journée, des circuits de vitesse que les piétons, et en particulier les enfants et les personnes âgées, traversent à grand-peine. On a même vu des habitants demander, et obtenir, la suppression d'un passage à piétons trop meurtrier.

L'avenir restera toujours aussi sombre tant que Genève, sous la houlette des conseillers d'Etat Schmitt (circulation) et Ruffieux (transports en commun), demeurera la ville de Suisse où les transports en commun sont les plus mauvais et les moins utilisables.

Une fois encore les partisans d'un urbanisme cohérent ne parviennent qu'à s'opposer à un projet inacceptable. Vienne le jour où une majorité se dégagera en faveur de solutions nouvelles.